

2009/1728 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 500 € A LA MJC SAINT RAMBERT POUR LA 2E EDITION DU TREMLIN DECOUVERTE MUSIQUE LIVE «SONS 9 » LE 5 DECEMBRE 2009 A 18 H 00 AU RAIL THEATRE DANS LE 9E ARRONDISSEMENT - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION. (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La MJC Saint Rambert sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour l'organisation de la deuxième édition du tremplin découverte musique live « Sons 9 » le 5 décembre 2009 au Rail Théâtre dans le 9^e arrondissement.

Le Pôle Musique de la MJC Saint Rambert Ile Barbe accueille, accompagne et forme depuis plusieurs années des groupes de jeunes musiciens amateurs. L'aboutissement de cette pratique se réalise lors des productions sur scène.

La MJC propose tout au long de l'année aux groupes de musique, débutants, émergents ou professionnels :

- la mise à disposition d'un local de répétitions équipé pour la musique amplifiée ;
- l'organisation de stages de formation (techniques, préparation scènes, instruments...) ;
- des répétitions accompagnées ;
- des rencontres musicales ouvertes à tous, des improvisations collectives ;
- des concerts, scènes ouvertes dans le département.

La MJC est régulièrement sollicitée par les jeunes à la recherche de lieux d'expression et de production de leur musique.

En novembre 2008, la MJC a organisé le premier tremplin découvertes musiques live ouvert aux groupes amateurs composés de musiciens âgés de moins de 20 ans, ayant un projet artistique en cours de développement. 15 groupes ont ainsi pu se produire, 5 ont été sélectionnés par un jury composé de professionnels et d'acteurs locaux de la musique pour jouer un concert d'une demi-heure lors de la soirée tremplin. Les prix ont été attribués en fonction des besoins de ces groupes : première partie au Marché Gare et au Double Six, enregistrement, mixage, résidence d'une journée au marché gare, bon d'achat.

Compte tenu du succès de cette manifestation, la MJC souhaite organiser une deuxième édition, avec l'ensemble de ses partenaires, notamment la MJC Perrache/ Marché Gare, la Casa Musicale/ Double Six, le réseau collectif MJC Musiques, conservatoire de Lyon / Département Musiques

Actuelles. 5 groupes seront à nouveau sélectionnés et se produiront le 5 décembre 2009 au Rail Théâtre.

L'objectif de l'Association à travers cette manifestation est de :

- développer un travail collectif au sein de chaque groupe et avec d'autres groupes ;
- favoriser l'ouverture des jeunes à d'autres styles musicaux et la découverte d'autres réseaux ;
- permettre aux jeunes musiciens de se produire, de se confronter à des publics dans des conditions humaines et techniques professionnelles ;
- communiquer sur l'identité musicale de la MJC ;
- inscrire le Pôle dans les réseaux et développer les partenariats avec d'autres structures lyonnaises.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 5 300 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de la MJC Saint Rambert, je propose de lui allouer une subvention de 4 500 euros.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de 4 500 € est allouée à la MJC Saint Rambert, pour la deuxième édition du tremplin découverte musique live « Sons 9 » le 5 décembre 2009 à 18 h 00, au Rail Théâtre dans le 9^e arrondissement.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la MJC Saint Rambert, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD BELKACEM